République Française
Département Cher (18)
Commune de Saint-Germain-des-Bois

Procès-Verbal

Séance du 28 Novembre 2025

L'an 2025 et le 28 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Germain-des-Bois, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de DURAND Etienne, Maire.

Présents : M. DURAND Etienne, Maire, Mmes : BRANSARD Marie-Claire, DENIS Christelle, GALLIENNE Josette, GALLIOT Marie-Ange, MOREIRA Nathalie, MM : CHAMBRIN Hugues, LEMAIN Bastien, SAJOT Benoît

Excusés ayant donné procuration : MM : GUILLEMEAU Aurélien à M. SAJOT Benoît, MARIE Philippe à M. CHAMBRIN Hugues, TRAMUNT Yannick à Mme GALLIENNE Josette

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 9

Date de la convocation : 24/11/2025
Date d'affichage : 24/11/2025

Acte rendu executoire
après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond
le : 03/12/2025

et publication ou notification
du : 03/12/2025

A été nommé secrétaire : M. SAJOT Benoît

SOMMAIRE

- Convention avec le Centre de Gestion du Cher (CDG 18) pour remplacement de personnel - 2025_049
- Communauté de communes - mise à disposition - convention - 2025_050
- Contrat de maintenance informatique - 2025_051
- Aide pour le Marché de Noël - 2025_052
- Location de la salle des fêtes pour la Sainte-Barbe - 2025_053
- Travaux du SDE 18 pour l'aménagement de l'éclairage public - 2025_054
- Dissolution du Syndicat de transport scolaire - 2025_055
- Contrat de location du photocopieur - 2025_056

Ajout de deux points à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour : Le renouvellement de la convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes du Dunois et le renouvellement du contrat de location du photocopieur.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2025

Chaque membre du conseil municipal a reçu par message électronique, le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2025.
Monsieur le Maire demande si des observations ou rectifications sont à apporter.
Sans remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Convention avec le Centre de Gestion du Cher (CDG 18) pour remplacement de personnel

réf : 2025_049
M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention avec le CDG 18 pour la mise à disposition de Mme DELATTRE Françoise (adjoint technique territorial) afin d'assurer le remplacement de Mme MARIE Anaïs.

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité cette mise à disposition et autorise M. le Maire à signer la convention.

Communauté de communes – mise à disposition – convention

réf : 2025_050
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention avec la CDC le Dunois, dans le cadre de la compétence école, pour la mise à disposition de Mme MARIE Anaïs, adjoint technique, titularisée depuis le 1er novembre 2022 pour un temps de travail de 5.64/35ème.

La convention est d'une durée de 3 ans (1er janvier 2026 au 31 décembre 2028).

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, le renouvellement de la convention et autorise M. le Maire à signer le renouvellement de la convention pour la durée déterminée.

Contrat de maintenance informatique

réf : 2025_051
La commune a souscrit un contrat de maintenance informatique auprès de la SARL MEDIASELF. Cette dernière a rejoint le réseau XEFI depuis le 1er septembre 2025, ce qui nécessite la signature d'un nouveau contrat de maintenance XEFI au 1er janvier 2026. Le contrat est annuel avec tacite reconduction.
Après étude des propositions de XEFI, M. le Maire propose de retenir la solution XEFI pour la maintenance informatique du matériel et pour l'antivirus.
Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la solution de maintenance et antivirus de XEFI,
- Autorise M. le Maire à signer le contrat et tout autre document relatif à ce dossier.

Aide pour le Marché de Noël

réf : 2025_052

Monsieur le Maire donne lecture du message de Mme DELOUCHE qui sollicite une aide financière pour le marché de Noël avec occupation de la salle des fêtes. Il est proposé au conseil de participer aux frais d'électricité en prenant en charge 50% dans la limite de 120 €.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de participer pour 50% des frais d'électricité dans la limite de 120 € lors du marché de Noël.

Location de la salle des fêtes pour la Sainte-Barbe

réf : 2025_053

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Levet qui sollicite la location de la salle des fêtes le 6 décembre 2025 à titre gracieux à l'occasion des manifestations de la fête de la Sainte Barbe.

Après discussion, le conseil décide à la majorité (11 pour, 1 contre : Mme MOREIRA) la location à titre gracieux, la consommation d'électricité restant à la charge de l'association.

Travaux du SDE 18 pour l'aménagement de l'éclairage public

réf : 2025_054

Monsieur le Maire présente le devis pour les travaux de mise en conformité et de mise en sécurité de l'armoire AI située dans le bourg, qui nécessite un remplacement avec agrandissement de cette armoire.
Le coût global des travaux est évalué à 5 311.02 € HT.
La participation financière est calculée comme suit :

- Prise en charge par le SDE (50 %) : 2 655.51 € HT
- Participation commune (50%) : 2 655.51 € HT

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le plan de financement prévisionnel, et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Dissolution du Syndicat de transport scolaire

réf : 2025_055

Monsieur le Maire expose,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 15/11/1963 portant création du syndicat Intercommunal de ramassage scolaire, modifié ;
Considérant la dissolution de plein droit du syndicat en raison de l'achèvement de la convention de délégation partielle de la compétence transport scolaire avec la Région Centre Val de Loire ;

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2025-1042 en date du 15/07/2025 portant cessation d'activité du SIRS de Dun-sur-Auron ;
Dans sa séance du 05 novembre 2025, le comité syndical du SIRS de Dun-Sur-Auron par délibération n°2025.14, a délibéré, à l'unanimité, sur les conditions de liquidation du SIRS de Dun-sur-Auron dans le cadre d'une convention de partage annexée à cette dernière.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette délibération et convention de partage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 pour, 1 abstention : M. LEMAIN) :

- acte la dissolution du SIRS de Dun-sur-Auron à compter du 01/01/2026 ;
- sur la base du compte administratif qui sera voté à l'issu de l'exercice 2025, accepte les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites et précisées dans la convention de partage annexée à la présente délibération en optant pour l'option 1 dans le cadre de l'article 6 de la convention de partage annexée ;
- autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au président du SIRS de Dun-sur-Auron.

En complément, avis sur l'intégration au syndicat de Charenton-Saulzais (SITS)

Suite à la dissolution du SIRS, les communes ont été contactées par la Région, en charge de la compétence des transports scolaires et par le SITS qui peut accueillir de nouvelles communes. Lors de la réunion du 25 novembre, il a été demandé par le SITS de donner un avis sur le souhait des communes d'intégrer au syndicat.

Après échanges, la municipalité de Saint-Germain-des-bois ne souhaite pas cette adhésion au syndicat de Charenton-Saulzais. Cette information sera transmise au SITS.

Contrat de gaz pour le restaurant-multiservices

Il était proposé que la commune prenne en charge l'installation de la citerne de gaz avec la signature d'un contrat auprès d'un fournisseur.
Après discussion, il a été convenu de surseoir à cette décision dans l'attente d'un éventuel repreneur, et le cas échéant de lui laisser le choix du fournisseur.

Contrat de location du photocopieur

réf : 2025_056
Le contrat de location du photocopieur avec la société KONICA-MINOLTA agence de Bourges et d'une durée de 5 ans arrive à échéance au 31/12/2025. Le renouvellement en tacite reconduction induit un coût supplémentaire à la location trimestrielle.
Plutôt que de repartir sur un nouveau contrat avec une machine neuve, et compte-tenu des volumes d'impression constatés, la société propose un contrat en conservant l'appareil actuel pour un coût inférieur, à 390 € HT par trimestre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de KONICA-MINOLTA pour un contrat de 5 ans au coût trimestriel de 390 € HT

– autorise M. le Maire à signer le contrat et tout autre document relatif à ce dossier.

Présentation des rapports 2024 du SMEACL

M. LEMAIN, délégué au syndicat mixte d'eau et d'assainissement de Châteauneuf-sur-Cher/Lapan (SMEACL) présente les rapports annuels de 2024 :

- de l'eau
- de l'assainissement non collectif

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces deux rapports.

Présentation des rapports 2024 de la CDC du Dunois

M. le Maire présente le rapport d'activité 2024 de la CDC du Dunois qui comprend la fiscalité, la compétence scolaire, le point info-tourisme, l'atelier relais, la maison France Services, ...

M. le Maire présente le rapport d'activité 2024 des ordures ménagères : le tonnage, les services de la déchetterie, le taux de refus concernant le tri…

M. le maire propose au Conseil qui accepte de prendre acte de ces deux rapports.

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :
. Elections municipales : Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026 avec un scrutin de liste et parité obligatoire.
Il a annoncé à son conseil municipal qu'il ne sera pas candidat pour un second mandat de maire.

. Passion'Arts : Arrêt de l'exposition à Saint-Germain-des-Bois, en raison d'un public trop peu nombreux.

. Projet La Pierre-La Tour-Le Réau : une réunion par RP GLOBAL a eu lieu le 12/11 à la salle des fêtes. Retrait du projet sur La Pierre et le Réau.

. Relance du projet de reprise du restaurant multiservices.

Agenda :
. Réunion de la commission de contrôle des listes électorales le 2 décembre.
. Réunion de la commission communale culturelle et vie associative pour le bulletin municipal le 11 décembre.
. La cérémonie des vœux aura lieu le 16 janvier 2026 à 18 h 30.

Séance levée à : 21:43

En mairie, le 03/12/2025

Le Maire
Etienne DURAND

Le secrétaire de séance
Benoît SAJOT